

# JURIFISC - APJ

Assurance Protection Juridique Fiscale & Sociale



## Contrat RCMS : Responsabilité civile du mandataire social



**À tout moment votre responsabilité en tant que Dirigeant peut être engagée,  
et vous devenez personnellement condamnable sur le plan civil et sur le plan pénal.**

- La fonction de dirigeant d'entreprise comporte des responsabilités, mais surtout de nombreux risques...
- Vous devez veiller au respect pour votre société et vos collaborateurs, de toute législation en vigueur.
- La **RCMS (RESPONSABILITE CIVILE DU MANDATAIRE SOCIAL)** a pour but de garantir l'ensemble des dirigeants dans le cadre des fautes dont ils sont personnellement redevables sur leurs biens propres.

Ce contrat couvre les dirigeants de droit ou de fait, les conjoints, concubins, les héritiers et ayant cause, il n'est pas nominatif. Il est souscrit par la personne morale pour le compte de ses dirigeants et couvre les dirigeants passés, présents, futurs.

**Régime fiscal de la prime : la prime est prise en charge par VOTRE société (Art. 81-1 du C G des Impôts).**

### Quelques exemples de mise en cause :

- *Mise en cause d'un gérant de société pour faute de gestion : non maîtrise de la croissance d'activité avec déclaration tardive de la cessation de paiement : Frais de défense + dommages et intérêts indemnisés (coût 1.500.000 €).*
- *Mise en examen d'1 dirigeant car 1 de ses sous-traitants a eu recours à des travailleurs clandestins. Paiement des frais de défense : coût 13.000 €.*
- *un salarié a perdu un membre quand un morceau de béton lui est tombé dessus. Il a dû être hospitalisé un mois et a été incapable de retravailler pendant 3 ans. Mise en cause de la Responsabilité pénale de l'employeur par la Sécurité Sociale à titre personnel pour manque de vigilance en matière de sécurité. Frais de défense indemnisés (coût 30.000 €).*

Axeria iard S.A. au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200  
N° Siret 352 893 200 00027 - Entreprise régie par le Code des Assurances  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, Rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09



**VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UN DEVIS ?**

**COMPLETEZ LE FORMULAIRE CI-DESSOUS ET NOUS VOUS ADRESSERONS UN DEVIS PAR MAIL**

### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL SUR LE PROPOSANT :

DENOMINATION ET FORME JURIDIQUE : .....

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

DATE DE CREATION : ..... NOM DU DIRIGEANT : .....

N° DE TEL : ..... ADRESSE MAIL : .....

NUMERO SIREN : ..... ACTIVITE : .....

Chiffre d'affaires inférieur à 5 000 000 €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La Société Souscriptrice déclare être basée en France et ne pas avoir d'actifs aux USA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Forme juridique autre que société de droit public, entreprise individuelle, profession libérale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Absence de procédure collective et de réserves émises par le Commissaire aux Comptes durant les 2 derniers exercices	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Absence de recherche de responsabilité ou réclamation amiable ou judiciaire du ou des dirigeants	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous avez répondu « oui » à toutes les questions, merci de cocher votre choix de garantie ci-dessous.  
Si vous avez répondu « non » à au moins une des questions ci-dessus contactez le cabinet JURIFISC-APJ.

### CHOIX DU MONTANT DES GARANTIES TTC/AN\*

\*Y compris les frais de dossiers

Montant de la garantie Chiffre d'affaires	50 000 €	100 000 €	250 000 €	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €
1 000 001 € à 5 000 000 €			450 €	500 €	860 €	970 €	1 420 €
500 001 € à 1 000 000 €			420 €	480 €	830 €		
251 000 € à 500 000 €		280 €	350 €	450 €			
0 € à 250 000 €	195 €	230 €	310 €				
Entourez l'option de votre choix							

#### MENTION INDISPENSABLE :

**CHIFFRE D'AFFAIRE HT :** .....

Pour un chiffre d'affaires supérieur à 5 000 000 €, veuillez prendre contact avec le cabinet JURIFISC-APJ pour une étude spécifique.

- La garantie s'exercera conformément aux termes des Conditions Générales CG-RCMS.2014.V2 - 03/2014.
- La présente demande de souscription est subordonnée à l'accord d'Axeria IARD.
- L'assureur se réserve la possibilité de procéder à une analyse complémentaire des données financières de la société par consultation de ses bases de données.
- Ce contrat se renouvellera chaque année par tacite reconduction, il est résiliable tous les ans à l'échéance du contrat moyennant un préavis de 2 mois.

#### Le souscripteur déclare :

- ne pas avoir de dirigeant ayant fait l'objet de réclamations mettant en jeu leur responsabilité personnelle,
- ne pas avoir connaissance de toute **Réclamation** en cours amiable ou judiciaire introduite à l'encontre des Dirigeants du **Souscripteur** ou de **Faute**, et/ou circonstances susceptibles de donner lieu à une **Réclamation** au titre d'un contrat Responsabilité des Dirigeants.

**A RETOURNER AU CABINET JURIFISC-APJ – 58 Avenue Thiers – BP 60075 – 33015 BORDEAUX CEDEX**

Cachet du souscripteur + signature et fonction du souscripteur précédé de la mention « Lu et approuvé » Fait à ..... Le .....	Sauf mention contraire, la garantie prendra effet le 1 <sup>er</sup> du mois de la date d'acceptation de l'assureur (sous réserve du paiement de la prime)  <b>A réception de la présente demande de souscription, nous vous adresserons un devis personnalisé, ainsi que les Conditions Générales du contrat.</b>
---	--

**58, Avenue Thiers – BP 60075 - 33015 Bordeaux Cedex**

**Tél. : 05 56 86 84 72**

**jurifisc.apj@wanadoo.fr**